



PRÉFET DU CALVADOS

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER
DU CALVADOS

Caen, le

Affaire suivie par : Michel Hagneré
Email : michel.hagnere@calvados.gouv.fr
Tél. : 02.31.43.16.72

Le Préfet

à

Destinataires in fine

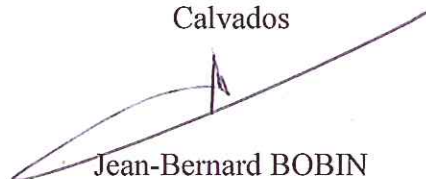
Objet : Compte rendu de la réunion du comité de pilotage n° 2 en charge de l'élaboration du plan de prévention des risques littoraux « Dives - Orne » du mardi 10 décembre 2013

P.J : support de la présentation du comité de pilotage n° 2

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, le compte-rendu de la réunion du 10 décembre 2013 du comité de pilotage n°2 en charge de l'élaboration du plan de prévention des risques littoraux "Dives-Orne" qui s'est tenue à la préfecture du Calvados, à Caen.

Je vous en souhaite bonne réception.

Pour le préfet et par délégation
Le secrétaire général de la préfecture du
Calvados



Jean-Bernard BOBIN

Liste des destinataires

- Mesdames et Messieurs les maires des communes de :
 - ✓ HERMANVILLE-SUR-MER
 - ✓ COLLEVILLE-MONTGOMERY
 - ✓ OUISTREHAM
 - ✓ SALLENELLES
 - ✓ MERVILLE-FRANCEVILLE
 - ✓ VARAVILLE
 - ✓ CABOURG
 - ✓ DIVES-SUR-MER

- Monsieur le Président du Conseil Général du Calvados
- Monsieur le Président de l'agglomération Caen La Mer
- Monsieur le Président de la communauté de communes de Cabalor
- Monsieur le Président de la communauté de communes de l'Estuaire de la Dives
- Monsieur le Président du syndicat mixte Caen Métropole
- Madame la Présidente du syndicat mixte du SCOT Nord Pays d'Auge
- Monsieur le Président du syndicat mixte de lutte de contre les inondations
- Monsieur le Président du syndicat intercommunal Dives sur Mer / Périers en Auge pour la lutte contre les eaux
- Monsieur le Président du syndicat mixte Régional Ports Normands Associés
- Monsieur le Président de l'Institution Interdépartementale du Bassin de l'Orne
- Monsieur le Délégué de la Délégation de Normandie du Conservatoire du Littoral
- Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Calvados
- Madame la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Basse-Normandie
- Monsieur le directeur départemental des Territoires et de la Mer du Calvados

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE PILOTAGE n°2
EN CHARGE DE L'ÉLABORATION DU PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES
LITTORAUX "DIVES-ORNE"

Mardi 10 décembre 2013

Étaient présents :

Monsieur Bobin	Secrétaire Général Préfecture du Calvados
Monsieur Legrand	Maire de Colleville-Montgomery
Monsieur Liech	Adjoint au maire de Colleville-Montgomery
Monsieur Ledran	Maire de Ouistreham
Monsieur Louis	Commune de Ouistreham
Monsieur Bernede	Commune de Ouistreham
Monsieur Greffin	Maire de Sallenelles
Monsieur Rouvres	Adjoint au maire de Merville-Franceville
Monsieur Letorey	Maire de Varaville
Monsieur Henriot	Maire de Cabourg
Monsieur Ferette	Commune de Cabourg
Monsieur Lecadet	Commune de Cabourg
Monsieur Lelou	Commune de Dives sur Mer
Madame Duprié	Syndicat mixte Caen-Metropole
Monsieur Depesrrois	Membre du SCOT Nord Pays d'Auge
Monsieur Felahi	SCOT Nord Pays d'Auge
Monsieur Bonnaffé	SCOT Nord Pays d'Auge
Madame Retif	Communauté de communes Cabalor
Monsieur Legrand	Communauté de communes Estuaire de la Dives
Madame Lecluse	Institut Interdépartemental du Bassin de l'Orne
Monsieur Hubert	Ports Normands Associés
Monsieur Pasqualotti	Service Départemental d'Incendie et de Secours
Monsieur Lagneaux	DREAL Basse-Normandie / SRTN
Madame Desruelles	DREAL Basse-Normandie / SRTN
Monsieur Barron	DDTM / Direction
Monsieur Dumartin	DDTM / SUDR
Monsieur Levallois	DDTM / SML
Monsieur Hagneré	DDTM / SUDR-PR
Madame Bolle	Bureau d'études IMDC
Monsieur De Schoesitter	Bureau d'études IMDC
Monsieur Rossetti	Bureau d'études Alp'Géorisques

Monsieur Barron introduit la réunion en rappelant le contexte de l'élaboration de ce plan de prévention des risques littoraux (PPRL) qui a été prescrit à la suite des événements de Xynthia. Ce PPRL traitera notamment des phénomènes de submersion marine, d'érosion du trait de côte et de migration dunaire.

Le déroulement de cette étude passera par trois grandes étapes que sont l'identification et la caractérisation des aléas, l'analyse des enjeux et enfin la rédaction du règlement associé à une cartographie de zonage réglementaire.

Les documents présentés en séance seront joints au compte rendu envoyé à chacun.

Présentation du cadre géomorphologique de la zone d'étude

L'origine de la couverture sédimentaire est liée à des éléments fluviomarins (sédiments vaseux et sableux) dans les marais et embouchures et éoliens sur les plages et massifs dunaires (sédiments sableux).

Monsieur Henriet confirme qu'un grand nombre de coquillages qui s'accumulent lors des marées et tempêtes participent au phénomène d'accrétion de la plage.

Présentation des conditions climatiques, météorologiques et hydrodynamiques

La présentation de l'analyse de la météorologie montre que deux pics de vents extrêmes égaux proviennent du sud-ouest et du nord-est. Les vents ont une influence importante sur la génération des houles et les surcotes.

Monsieur Henriet demande s'il n'y a pas une carte des vents plus récente que celle de 2007 présentée. Le groupement d'études (Alp'Géorisques – IMDC) doit obtenir une donnée plus récente qui sera intégrée. Les données récentes (les séries temporelles) sont encore à récupérer auprès de Météo France, la rose des vents était intégrée dans le diaporama pour illustrer les secteurs de vents dominants.

Le débit du fleuve qui sera pris en compte dans cette étude sera le débit moyen. Les courants de marée ont peu d'influence sur la côte et l'ordre de magnitude caractéristique de la houle est de 4 à 5 m au large et de 2 à 3 m à la côte. Les caractéristiques de la houle sont liées à l'orientation du terrain et à l'effet de la bathymétrie. Ces valeurs sont illustratives et ne représentent pas les valeurs extrêmes qui seront utilisées pour l'étude PPRL.

Madame Bolle (IMDC) indique que la marée et la surcote ont une influence sur la hauteur de houle auprès de la côte. Un modèle de houle sera mis en place dans le cadre de cette étude pour la transformation de la houle au large vers la côte.

Monsieur Henriet précise que Cabourg est protégée par le cap de la Hève et demande à ce que cela soit pris en compte. Monsieur Rossetti (Alp'Géorisques) confirme que tout ce qui a une influence sur les conditions hydrodynamiques sera pris en compte.

Présentation de l'évolution du trait de côte et du transit sédimentaire

La démarche d'évaluation de l'évolution du trait de côte est basée sur la présence de végétation.

Monsieur Ledran fait remarquer que la plage de Ouistreham est nettoyée et qu'il n'y a donc pas de végétation. Monsieur Rossetti précise que cette approche sera complétée par une autre méthode et par l'exploitation des informations tirées des suivis réalisés par divers organismes si ces données peuvent être acquises.

Le conservatoire du littoral a gagné environ 10 hectares de terrain sur la mer. La tour Vauban construite au bord de mer, se trouve maintenant à 300 m de la mer et l'élargissement de la dune se prolonge maintenant vers l'est.

Présentation de l'évolution de l'occupation du sol

Monsieur Ledran fait remarquer que depuis 1860 tout l'estuaire de l'Orne a été transformé notamment par la création du canal et que les aménagements réalisés ont permis le développement de l'urbanisation.

Présentation des systèmes de défense et des ouvrages de protection

Dans certains cas, le terme de remblai semble peu approprié à la réalité. Monsieur Rossetti précise, qu'à ce stade du projet, il est plus sage d'éviter la confusion avec les « digues » telles qu'elles sont définies dans les guides PPRL (ce terme est associé à une réglementation spécifique qui doit être appliquée dans les PPRL).

Monsieur Henriet précise que les épis permettent de lisser l'effet de la houle et que l'altimétrie de la plage augmente dix fois plus vite que le niveau de la mer avec le réchauffement climatique. Monsieur Rossetti précise que cette allégation lui semble très spéculative : en principe, les épis influencent le transport sédimentaire (ils en bloquent une partie et cela cause une sédimentation dans certains cas). L'influence des épis sur la houle est très limitée et a surtout un effet très local. Les données sur les vitesses d'accrétion pourront être analysées par le groupement d'études, afin de comparer les différents processus.

Monsieur Ledran rappelle que des blockhaus enfouis sous les plages constituent des points durs.

Madame Bolle confirme que le marais de Varaville sera pris en compte dans son intégralité en réponse à une question de monsieur Henriet qui précise par ailleurs que la Divette qui capte des eaux de drainage n'a pas de source propre.

Monsieur Ledran s'interroge sur la pertinence des points faibles déterminés dans les ouvrages de protection par le groupement d'études et l'absence d'éléments sur le fonctionnement de l'Orne et du canal.

Monsieur Rossetti explique que le guide PPRL préconise l'analyse d'hypothèses de rupture des ouvrages de protection. Le groupement d'études manque encore de données sur le fonctionnement de l'Orne et du canal mais celles-ci seront intégrées dans l'étude.

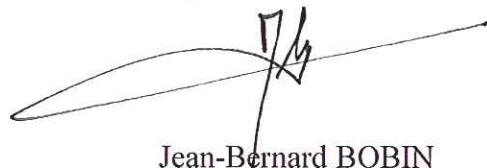
Monsieur Henriet souhaite savoir si le groupement d'études a reçu l'étude de danger des ouvrages de Cabourg.

Monsieur Rossetti précise que cette étude est analysée dans le cadre du PPRL. La portée et l'approche des études de danger peuvent différer de celles de l'étude PPRL.

Monsieur Legrand demande si les points faibles (hypothèses) peuvent être confortés. Monsieur Rossetti confirme que les points faibles seront analysés de manière plus détaillée dans la phase 2 projet (analyse d'érosion, exposition aux vagues, franchissement).

Monsieur Bobin conclut la réunion en rappelant la difficulté d'utilisation des cartes actuelles des zones sous le niveau marin élaborées par la DREAL et son souhait de ne voir être divulguées que les hypothèses qui auront été validées.

Le secrétaire général
de la préfecture du Calvados



Jean-Bernard BOBIN